

Image not found or type unknown



Divorce et paiement de dettes URSSAF

Par **Mathadine**, le **28/03/2017** à **14:42**

Bonjour. Mon divorce vient d'être prononcé après bientôt 6 ans de procédure. La date de séparation a été fixée au 7/04/2011. Mon ex me réclame lors de la séparation des biens actuellement la moitié de son URSSAF (il est infirmier libéral) de 2010 et 2011 ainsi que de sa carpimko. Suis je obligée ? Mariage sans contrat de mariage. Si oui à quelle hauteur ? Moitié moitié ? Car nous n'avons pas les mêmes revenus. Je suis fonctionnaire et lui libéral. Il y a une différence énorme de salaire (plus du double). Merci de vos réponses